

● ● ● Création de l'Agence nationale du DPC

Le site de l'Agence, www.agencedpc.fr, est en ligne et remplace l'ancienne plateforme de l'OGDPC depuis le 11 juillet 2016, date de création de l'Agence nationale du DPC.

Retrouvez votre extranet dédié à partir du site internet www.agencedpc.fr en cliquant sur l'onglet "Vous êtes" puis le sous-onglet "Professionnel de santé". En effet, l'Agence s'installe dans la continuité de l'OGDPC et, ainsi, **vos données personnelles sur www.mondpc.fr sont conservés**. Vous pouvez y accéder à tout moment à l'aide de vos identifiants et mot de passe habituels.

[Pour en savoir plus >>](#)

● ● ● Modification du format des adresses électroniques

Dans le cadre de ce changement de dénomination, veuillez noter que les adresses électroniques de vos interlocuteurs évoluent également. Le "prénom.nom" est conservé, seul "@ogdpc.fr" est remplacé par "@agencedpc.fr", et pour les courriels génériques le préfixe est conservé, la fin de l'adresse évolue, par exemple infodpc@ogdpc.fr devient infodpc@agencedpc.fr.

[Pour en savoir plus >>](#)

● ● ● L'OGDPC vous accompagne...

Pour toute question relative au dispositif de DPC et à l'Agence :

- vous pouvez nous adresser un courriel à infodpc@agencedpc.fr
- ou nous appeler au 01.48.76.19.05 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Pour tout problème technique rencontré sur votre espace personnel :

- vous pouvez nous adresser un courriel à dpc.hotline@agencedpc.fr
- ou nous appeler au 01.76.21.59.00 du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

